

CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

Extrait de procès-verbal de la séance
du 3 octobre 2012

Présidence de Mme Patricia Correia da Rocha

Conseillers présents : 74

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu la motion Galina Spillmann "Pour la mise en œuvre d'amendes dissuasives face à la prolifération de déchets sauvages à Morges",
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. De prendre acte de la transformation de la motion Galina Spillmann "Pour la mise en œuvre d'amendes dissuasives face à la prolifération de déchets sauvages à Morges" en postulat ;
2. De prendre en considération le postulat Galina Spillmann nouvellement libellé comme suit : "Etablir un rapport sur la situation en matière de lutte contre les déchets sauvages et de dégager des pistes en vue de réduire cette forme de nuisances".

Résultat de la votation : **Majorité évidente (4 avis contraires et 11 abstentions)**

Ainsi délibéré en séance du 3 octobre 2012.

L'attestent :

La présidente

La secrétaire

Patricia Correia da Rocha

Jacqueline Botteron